

# PROJET PEDAGOGIQUE

## De la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants

### DEEJE

#### Formation Diplômante de niveau II

## Table des matières

1	Présentation de l'IRIS et de ses grands axes pédagogiques .....	4
2	Le métier d'Edicateur de Jeunes Enfants .....	5
2.1	Définition de la profession .....	5
2.1.1	Conditions d'exercice et modalités d'intervention.....	5
2.1.2	Rôle et fonctions.....	6
2.1.3	Public concerné .....	7
2.1.4	Employeurs : .....	7
2.1.5	Champs d'intervention .....	7
2.2	Référentiel fonctions/activités .....	8
2.2.1	Fonction : Instauration de la relation et accompagnement du jeune enfant en coopération avec sa famille et dans son environnement social .....	8
2.2.2	Fonction : Elaboration et mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique en direction du jeune enfant en coopération avec sa famille.....	8
2.2.3	Fonction : Conception et conduite de l'action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.....	9
2.2.4	Fonction: Elaboration de l'action éducative en lien avec les cadres institutionnels et les partenaires .....	9
2.2.5	Fonction : Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance.....	10
3	Les textes législatifs encadrant le DEEJE .....	11
4	Les modalités d'accès au diplôme d'Edicateur de Jeunes Enfants.....	11
4.1	Public Concerné et conditions d'accès par la formation .....	11
4.2	Modalités d'accès à la formation.....	12
5	Durée, programme et organisation de la formation.....	14
5.1	Durée de la formation .....	14
5.2	Organisation de la formation à l'IRIS .....	14
5.3	Programme théorique de la formation .....	15
5.3.1	Le dispositif de la voie directe : .....	20
5.3.2	Le dispositif de maintien dans l'emploi :.....	21
5.3.3	Le dispositif d'apprentissage :.....	22

6	Protocoles d'allègements de la formation au DE EJE.....	23
7	Mode de Validation et de certification .....	24
8	Les modalités pédagogiques de la formation au DE EJE.....	25
8.1	Les principes généraux .....	25
8.2	Les modalités pédagogiques dans le cadre de la formation théorique .....	25
8.3	Les modalités pédagogiques dans le cadre de la formation pratique .....	26
8.4	Principes de la formation EJE à l'IRIS.....	26
9	Identification du coordonnateur/référent ECTS dans l'établissement de formation .....	29
10	Constitution et rôle des instances de représentations des usagers, des professionnels et des personnalités extérieures .....	30
10.1	Le conseil de perfectionnement .....	30
10.2	Les réunions de régulation .....	31
10.3	La commission pédagogique.....	31
10.4	La commission semestrielle de validation .....	32
11	Modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances (étudiants en situation de handicap, publics défavorisés).....	32
12	Mise en place de dispositifs d'aide à la réussite : informations des étudiants au cours de la formation, accompagnement par des enseignants-référents ou autres modalités, prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques .....	33
12.1	La prise de contact : .....	33
12.2	L'admission : .....	34
12.3	Livret d'accueil du stagiaire.....	34
12.4	La charte.....	35
12.5	Le règlement intérieur .....	35
12.6	Les référents : .....	35
12.7	Le guidant mémoire : .....	35
12.8	Les bilans : .....	36
12.9	La feuille d'évaluation semestrielle : .....	36
12.10	Les délégués de promotion : .....	36
12.11	Le Projet Individuel de Formation (PIF) : .....	36
12.12	Les instances spécifiques : .....	36

## 1 Présentation de l'IRIS et de ses grands axes pédagogiques

---

L'IRIS est une association issue d'une volonté commune à de nombreux professionnels de la Petite enfance, du Social et des Ressources Humaines, de construire une offre tenant compte de la réelle activité de ses membres, ainsi que des travaux de recherche auxquels ils participent, et qui puissent être mise à la disposition du milieu professionnel en demande de formation initiale, de formation continue ou de détection d'axes de progrès dans leur praxis quotidienne.

Inscrit dans une dynamique de valorisation de la personne, du respect des valeurs humaines et professionnelles, l'IRIS favorise une constante adéquation entre l'évolution sociale, l'évolution sociétale et les besoins d'accompagnement des professionnels, devenus nécessaires ou qui désormais s'imposent.

L'IRIS réfléchit en permanence à des outils pédagogiques qui s'adaptent aux publics et aux problématiques des usagers auxquels ils sont destinés. L'IRIS favorise la promotion sociale des professionnels en activité et celle des étudiants et stagiaires qui sollicitent les dispositifs de formation proposés.

Ainsi, dès sa création en 2003, l'IRIS intervient dans la formation aux diplômes du secteur social médico-social comme le CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale), dans le secteur de la petite enfance par la formation au Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants, mais aussi par des préformations, des accompagnements VAE, des formations thématiques, des formations actions, des recherches-actions collectives...

L'institut est ainsi un espace de ressources pour les professionnels en exercice dans le champ global de l'Intervention Sociale et médico-social, du secteur petite enfance, et du service à la personne en contribuant à la formation permanente des acteurs de terrains.

L'intervention sociale et l'action sociale constituent un système complexe dans une société en mutation, en interaction avec l'économique, le politique et le juridique. Les évolutions tant sociales que sociétales de la société contemporaine suscitent de nouvelles missions. Les professionnel(le)s de l'action sociale et médico-sociale comme ceux de la petite enfance, dont les éducateurs (trices) de jeunes enfants sont confronté(e)s dans le cadre de leurs pratiques quotidiennes, à des publics de plus en plus fragilisés par des conditions de vie difficiles (isolement, désaffiliation, chômage, précarisation financière, surendettement de certaines familles, précarisation de l'emploi et de l'habitat, difficultés à concilier les différents temps sociaux, etc.). Face aux problématiques complexes et difficiles des usagers des institutions d'accueil de la petite enfance comme de l'action sociale et médico-sociale, les professionnel(le)s, notamment les éducateurs (trices) de jeunes enfants doivent développer de nouvelles compétences, développer une expertise technique.

Ainsi face à la complexification de l'intervention sociale, les formations (continues et diplômantes) proposées et mises en œuvre par le centre de formation IRIS visent à :

- Doter les professionnel(le)s d'outils conceptuels et méthodologiques leur permettant de penser l'action, d'impulser des projets pour les usagers, en ayant une compréhension des processus interindividuels, intersubjectifs, tels que les résistances au changement, les conflits interindividuels, etc. ;
- Penser l'action sociale, notamment la prise en charge des jeunes enfants, dans un contexte global, c'est-à-dire en lien avec le politique, l'économique et le juridique dans le cadre d'une pratique éthique ;
- Appréhender les mécanismes sociaux des transformations de la société contemporaine et l'impact de celles-ci sur l'intervention sociale et médico-sociale comme sur l'accueil des jeunes enfants dans les établissements ou services d'accueil pour les enfants de moins de six ans ;
- Interroger le sens des pratiques professionnelles et ainsi participer à l'évolution de ces dernières ;
- Doter les futur(e)s éducateurs (trices) de jeunes enfants d'outils d'analyse et de réflexion nécessaires pour penser leurs actions référées à des valeurs éthiques indispensables à leur fonction.

## 2 Le métier d'Éducateur de Jeunes Enfants

---

### 2.1 Définition de la profession

L'éducateur de jeunes enfants est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne des jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille<sup>1</sup>. L'éducateur de jeunes enfants intervient dans une démarche éthique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de l'enfant, de ses représentants légaux et du groupe. Il instaure une relation éducative en adoptant une posture réflexive, c'est-à-dire qu'il questionne sa posture et son intervention et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

#### 2.1.1 Conditions d'exercice et modalités d'intervention

L'éducateur de jeunes enfants travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle. En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut coordonner des actions éducatives au sein de la structure. Il est également amené à développer

---

<sup>1</sup> Référence : Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-47 et D.451-47-1

des partenariats avec les professionnels du territoire dans les champs éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire. Son intervention repose sur des actions éducatives individuelles et collectives.

En veille permanente sur les évolutions du secteur sur lequel il intervient, l'éducateur de jeunes enfants développe une fonction d'expertise éducative et sociale sur la politique de la famille et le champ de la petite enfance.

### 2.1.2 Rôle et fonctions

L'éducateur de jeunes enfants contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans, au sein du groupe et dans son environnement. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux. En créant un environnement bienveillant, riche et motivant, il permet l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières de l'enfant. Il contribue ainsi à leur éveil, à leur socialisation et à leur inclusion sociale.

L'éducateur de jeunes enfants adapte ses interventions aux différentes populations, favorise le lien social et accompagne à la parentalité. L'éducateur de jeunes enfants instaure une relation et accompagne le jeune enfant dans son développement en coopération avec sa famille et dans son environnement social. Il établit au quotidien une relation personnalisée et respectueuse de l'enfant. Il observe et analyse les situations quotidiennes vécues par l'enfant pour s'ajuster au mieux aux besoins de l'enfant et favoriser ses capacités d'expression, de communication, de socialisation par différentes médiations. Il inscrit sa pratique dans une démarche de prévention précoce.

A partir de ses connaissances spécifiques du développement du jeune enfant, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique et il veille au maintien de la continuité éducative dans le respect du milieu familial, social et culturel de l'enfant.

L'éducateur de jeunes enfants conçoit les modalités d'intervention pour conduire et coordonner l'action éducative au sein de sa structure en inscrivant son accompagnement dans une temporalité qui tient compte des potentialités et du rythme de l'enfant. En lien avec les cadres institutionnels et des réseaux partenaires, il développe l'action éducative sur le territoire. Il participe à la coordination des accompagnements pluridisciplinaires nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.

En émettant des propositions auprès des représentants des politiques sociales et territoriales, il contribue à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance. Il développe un positionnement sur le sens de son action. Il peut construire des actions innovantes spécifiques concernant le développement de l'enfant, la relation parent enfant et l'accueil du jeune enfant en situation de handicap. Il est amené à développer des actions de

prévention en lien avec le domaine de la petite enfance et celui de l'accompagnement à la parentalité.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation

### 2.1.3 Public concerné

Enfants de la naissance à 7 ans quelles que soient leurs spécificités avec la participation de la famille et des représentants légaux

### 2.1.4 Employeurs :

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale) ...

### 2.1.5 Champs d'intervention

Protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, accueil et éveil de la petite enfance, aide sociale à l'enfance (ASE), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD),... Crèches, ludothèques, centres de loisirs, centres de vacances, Relais Assistants Maternels, hôpitaux, établissements d'accueil mères-enfants, Instituts médico-éducatifs, centres médicopsychopédagogiques (CMPP), pouponnières, maisons d'enfants à caractère social (MECS)...

## 2.2 Référentiel fonctions/activités

### 2.2.1 Fonction : Instauration de la relation et accompagnement du jeune enfant en coopération avec sa famille et dans son environnement social

L'éducateur de jeunes enfants établit au quotidien une relation personnalisée respectueuse de l'enfant, de ses rythmes, de ses besoins, de ses émotions, de ses particularités, de sa parole et de son environnement familial et social. Il instaure un cadre sécurisant physique et affectif, en se dégageant des stéréotypes de genre et en favorisant la rencontre et la relation. En créant des situations éducatives, ludiques, créatives, artistiques, culturelles, motrices, intellectuelles et sensorielles, il veille au développement global, au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant accueilli. Il inscrit sa pratique dans une démarche de prévention précoce. La relation se construit en coopération et dans la réciprocité avec les parents ou les adultes responsables de son développement et de son éducation. L'éducateur de jeunes enfants participe ainsi à l'accompagnement à la parentalité.

#### **Activités de la fonction**

Etablir une relation d'accueil et d'accompagnement adaptée à l'enfant, à sa famille et à sa situation.

Prendre en compte les liens singuliers enfants / parents pour reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale.

Accompagner l'enfant dans son développement et l'expression de ses potentialités.

Créer des situations éducatives et ludiques où l'enfant puisse exercer sa liberté et être acteur.

Favoriser les capacités d'expression, de communication, de socialisation de l'enfant et soutenir le processus d'autonomie.

Observer l'enfant, le groupe, en interaction avec son environnement et analyser les situations afin d'adapter les actions éducatives.

Aménager le temps et les espaces de vie des enfants.

Instaurer une dynamique de groupe en direction du collectif d'enfants.

Participer aux différents moments de soin à l'enfant.

Favoriser la participation des familles à des temps de vie quotidiens des enfants au sein de la structure.

Instaurer une dynamique de groupe en direction du collectif de parents.

### 2.2.2 Fonction : Elaboration et mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique en direction du jeune enfant en coopération avec sa famille

L'éducateur de jeunes enfants impulse une dynamique participative et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique. Il s'appuie sur ses connaissances spécifiques du développement du jeune enfant pour favoriser son épanouissement en valorisant la place et le rôle de la famille. Ses observations et son analyse des situations le guident pour prendre en compte les besoins et potentialités du jeune enfant dans la mise en œuvre du projet. Il est attentif à l'environnement social des jeunes enfants notamment en veillant à respecter la continuité dans leurs différents lieux de vie. Il veille à ce que les enfants, leur famille et les adultes référents soient au cœur du projet.

### **Activités de la fonction**

Participer aux réflexions sur le projet éducatif et social.

Organiser et mener des réunions pour l'élaboration du projet éducatif et social.

Interroger les pratiques pour les faire évoluer dans le projet éducatif et social.

Contribuer à la rédaction du projet pédagogique.

Faciliter la participation de la famille dans la réalisation du projet éducatif.

Communiquer et informer sur le projet éducatif.

### **2.2.3 Fonction : Conception et conduite de l'action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle**

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle, l'éducateur de jeunes enfants conçoit les modalités d'intervention individuelle ou collective pour conduire l'action éducative. Il impulse et met en œuvre avec l'équipe, au sein de la structure, l'action éducative déclinée du projet social, éducatif et pédagogique. Il favorise la cohérence des pratiques professionnelles avec les valeurs du projet éducatif et en synergie avec les différents acteurs concernés.

### **Activités de la fonction**

Assurer avec l'équipe la conduite et la cohérence de l'action éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les familles.

Co-construire et coordonner la mise en œuvre de l'action éducative.

Soutenir et accompagner l'équipe dans la conduite de l'action éducative.

Coordonner les actions éducatives au sein de la structure.

Communiquer et informer sur l'action éducative menée.

### **2.2.4 Fonction: Elaboration de l'action éducative en lien avec les cadres institutionnels et les partenaires**

L'éducateur de jeunes enfants inscrit son action dans la globalité des champs professionnels requis pour le développement de l'enfant : éducation, social, culturel, santé. A ce titre, il se constitue un réseau de partenaires pour développer l'action éducative au sein de sa structure et sur le territoire. Dans ce cadre, il participe à la coordination des interventions pluridisciplinaires, pluriprofessionnelles et institutionnelles nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.

### **Activités de la fonction**

Participer à l'action sociale territorialisée.

Constituer et participer à la vie du réseau nécessaire à l'élaboration de l'action éducative et sociale.

Solliciter les interventions d'acteurs complémentaires à son champ d'action.

Organiser les relais d'interventions spécialisées nécessaires aux situations rencontrées et aux actions menées.

Travailler en lien et en réseau avec les partenaires.

Communiquer et informer les partenaires.

## **2.2.5 Fonction : Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance**

L'éducateur de jeunes enfants est en veille sur les évolutions de la recherche et des politiques éducatives et sociales du secteur de la petite enfance et de l'environnement dans lequel il intervient. Il développe ainsi son expertise, prend en compte les évolutions dans son activité et ses modes d'intervention et construit un positionnement sur le sens de son action. Il émet des propositions auprès des représentants des politiques territoriales et sociales sur les questions relatives aux politiques de la petite enfance et de la famille. Il transmet ses analyses et partage ses expériences à d'autres professionnels et auprès des instances décisionnaires. Il peut développer des actions innovantes spécifiques concernant le développement de l'enfant, la relation parent-enfant, l'accompagnement à la parentalité et l'accueil du jeune enfant en situation de handicap. Il contribue au développement de la formation et de la recherche en travail social et plus spécifiquement dans des domaines rattachés à la petite enfance et à la famille.

### **Activités de la fonction**

Organiser une veille sur la politique de la famille et le champ de la petite enfance.

Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et de communication sur des questions d'éducation et de santé liées à la petite enfance.

Concevoir et organiser des actions favorisant la participation des parents et la valorisation de leurs compétences.

Contribuer à la conduite de projets pour le développement de modes d'accueil de jeunes enfants et l'accompagnement de leurs équipes.

Créer et animer des groupes de travail sur des thèmes liés à la petite enfance.

### 3 Les textes législatifs encadrant le DEEJE

---

- Le Décret no 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.
- L'Arrêté du 22 Août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.
- L'Arrêté du 22 Août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II.

### 4 Les modalités d'accès au diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants

---

Le DEEJE est accessible par :

- la voie de la formation, via plusieurs dispositifs : en voie directe ou en maintien dans l'emploi ou en apprentissage, en se présentant aux épreuves de certifications tel qu'édicté dans les textes réglementaires.
- Par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience, en obtenant une recevabilité délivrée par l'ASP après le dépôt du livret 1. Et en déposant et soutenant son livret 2 devant un jury lors de l'organisation de l'épreuve par la DRJSCS.

#### 4.1 Public Concerné et conditions d'accès par la formation

Selon l'Arrêté du 22 Août 2018 relatif à la formation des Éducateurs de Jeunes Enfants, la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants est ouverte aux candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- ↳ Être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation
- ↳ Être titulaire du diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV lors de l'entrée en formation ;
- ↳ Bénéficier d'une validation de vos études, de vos expériences professionnelles ou de vos acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.

## 4.2 Modalités d'accès à la formation

Conformément à l'arrêté du 22 août 2018, « peuvent être admis en formation EJE, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au moins de niveau IV
- Bénéficiaire d'une Validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs Acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation » (Valorisation des acquis professionnels = VAP)

Conformément à l'Article D. 451-28-5 du Décret no 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social : « L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission. Cette commission prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. »

### **L'admission se déroule en plusieurs étapes :**

#### *1. Présenter son dossier en vue d'une admission en formation à IRIS*

Chaque candidat à l'entrée en formation doit constituer un dossier comprenant :

- Le bulletin d'inscription daté et signé,
- La photocopie des diplômes en conformité avec l'arrêté du 22 août 2018 ou le dossier de valorisation des acquis professionnels, accompagné des pièces demandées,
- Un curriculum vitae,
- Une lettre de motivation,
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité – passeport- carte de séjour),
- Une photo d'identité,
- Un chèque de 70,00 € à l'ordre d'IRIS,
- Deux enveloppes timbrées au nom et adresse du candidat.

Pour les candidats relevant de la formation initiale, l'inscription à Parcours-Sup est obligatoire pour la constitution du dossier.

#### *2. Se présenter à un entretien*

Après validation du dossier d'inscription, le candidat sera convoqué à un entretien mené par le responsable de formation ou un intervenant dans la formation. Cet entretien, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif « d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession (art D 451-28-5) ».

Il est l'occasion d'évaluer les qualités personnelles au regard de son parcours de vie, sa capacité à entrer en formation, et plus largement à investir les divers contenus de celle-ci.

Cet entretien permet en outre de préciser les modalités et les exigences de la formation, et permet d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le (la) candidat(e) peut prétendre.

### *3. L'admission en formation*

Conformément à l'article B.451.28.5 « L'admission dans la formation est prononcée par le chef ou le directeur d'établissement après avis de la commission d'évaluation...

Cette commission comprend :

- La Directrice de l'Etablissement – Madame Nathalie GEY
- La Responsable de la formation EJE – Madame Aurélie PEBEREL
- Un ou plusieurs formateurs de l'Etablissement.

Le candidat est informé, par courrier et ou par courriel, de la décision de la commission.

### *4. Confirmation d'inscription*

En cas d'admission, le candidat doit confirmer son inscription dans un délai de 15 jours.

Les candidats non admis pourront renouveler leur candidature pour une rentrée ultérieure.

## 5 Durée, programme et organisation de la formation

---

### 5.1 Durée de la formation

La formation préparant au DE-EJE est organisée sur la base de 1 500 heures d'enseignements théoriques et de 2 100 heures de formation pratique (en voie directe) organisées sur trois ans de formation.

**La formation théorique** d'une durée de 1 500 heures est construite à partir des quatre domaines de compétences et comprend quatre domaines de formation (DF):

DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille : 500 heures

DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant : 500 heures.

DF3 : Institutions, travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle : 250 heures.

DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux : 250 heures

### 5.2 Organisation de la formation à l'IRIS

La formation est organisée en 6 semestres et permet la capitalisation de 180 ECTS. Elle fait alternée des temps de formation pratique et des temps de formation en centre de formation. Chacun des domaines de compétences sont abordés chaque semestre. Le découpage en modules permet d'acquérir des connaissances qui sont ensuite approfondies grâce aux expériences de terrain en mettant en œuvre les différentes étapes de la recherche : observation et recueil de données, analyse et formulation d'hypothèse, conduite d'entretien et questionnaires, analyse de contenu.

## 5.3 Programme théorique de la formation

DF1 - Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille		Positionnement sur le semestre et nbre d'ECTS					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
<b>DF1-UE1</b>	<b>Histoire des métiers du travail social et de l'intervention sociale</b>						
<i>DF1-UE1 Module</i>	<i>Histoire des métiers du travail social et de l'intervention sociale</i>	2					
<b>DF1-UE2</b>	<b>Evolution du secteur Petite Enfance</b>						
<i>DF1-UE2 Module</i>	<i>Evolution du secteur Petite Enfance</i>	2					
<b>DF1-UE3</b>	<b>Le développement de la personne tout au long de la vie</b>						
<i>DF1-UE3 Module</i>	<i>Le développement de la personne tout au long de la vie</i>	2					
<b>DF1-UE4</b>	<b>Représentations sociales et construction identitaire</b>						
<i>DF1-UE4 Module 1</i>	<i>Représentations sociales et construction identitaire</i>		2				
<i>DF1-UE4 Module 2</i>	<i>Représentations sociales et parentalité</i>						3
<b>DF1-UE5</b>	<b>Accès aux droits et citoyenneté</b>						
<i>DF1-UE5 Module 1</i>	<i>Accès aux droits et citoyenneté</i>			2			
<i>DF1-UE5 Module 2</i>	<i>Citoyenneté, Parentalité et construction identitaire du jeune enfant</i>						3
<b>DF1-UE6</b>	<b>Le développement de l'enfant dans sa globalité</b>						
<i>DF1-UE6 Module</i>	<i>Le développement de l'enfant dans sa globalité</i>		4				
<b>DF1-UE7</b>	<b>La notion de projet et les différents types de projets</b>						
<i>DF1-UE7 Module 1</i>	<i>Les différents types de projets</i>	2					
<i>DF1-UE7 Module 2</i>	<i>Méthodologie de projets</i>				2		
<b>DF1-UE8</b>	<b>Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille</b>						
<i>DF1-UE8 Module</i>	<i>Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille</i>		3				
<b>DF1-UE9</b>	<b>Outils et techniques d'accueil</b>						
<i>DF1-UE9 Module 1</i>	<i>Méthodologies de l'observation</i>		2				
<i>DF1-UE9 Module 2</i>	<i>Organisation et aménagement des espaces d'accueil</i>			3			
<i>DF1-UE9 Module 3</i>	<i>Coopération, animation de groupe, entretien</i>					3	
<b>DF1-UE10</b>	<b>La famille et ses évolutions</b>						
<i>DF1-UE10 Module 1</i>	<i>L'évolution de la famille et des groupes familiaux</i>	3					
<i>DF1-UE10 Module 2</i>	<i>Les dimensions interculturelles</i>				2		
<i>DF1-UE10 Module 3</i>	<i>Familles, institutions et vulnérabilité</i>					4	
<b>DF1-UE11</b>	<b>La parentalité</b>						
<i>DF1-UE11 Module</i>	<i>La parentalité</i>			2			
<b>DF1-UE12</b>	<b>Initiation à la méthode de recherche - Mémoire professionnel</b>						
<i>DF1-UE12 Module 1</i>	<i>Présentation et méthodologie du mémoire professionnel</i>				2		
<i>DF1-UE12 Module 2</i>	<i>Initiation à la méthode de recherche</i>					2	
<i>DF1-UE12 Module 3</i>	<i>Mémoire professionnel et positionnement- Préparation à la certification DC1-2</i>						5
<b>DF1-UE13</b>	<b>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification</b>						

<i>DF1-UE13 Module</i>	<i>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification DC1-1</i>			<b>2</b>			
<b>DF1-UE14</b>	<b>Posture professionnelle et réflexivité</b>						
<i>DF1-UE14 Module</i>	<i>Posture professionnelle et réflexivité</i>				<b>3</b>		
total semestre		11	11	9	9	9	11
total		60					

DF2 - Action éducative en direction du jeune enfant		Positionnement sur le semestre et nbre d'ECTS					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
<b>DF2-UE1</b>	<b>Caractéristiques et spécificités du jeune enfant</b>						
<i>DF2-UE1 Module</i>	<i>Caractéristiques et spécificités du jeune enfant</i>			4			
<b>DF2-UE2</b>	<b>Violences, maltraitance, et prévention sociale</b>						
<i>DF2-UE2 Module 1</i>	<i>Bienveillance et prévention sociale</i>		2				
<i>DF2-UE2 Module 2</i>	<i>Violences, maltraitance</i>			2			
<b>DF2-UE3</b>	<b>Education à la santé et sécurité</b>						
<i>DF2-UE3 Module</i>	<i>Education à la santé et sécurité</i>		2				
<b>DF2-UE4</b>	<b>L'action et la relation éducatives, les courants et approches éducatifs et pédagogiques</b>						
<i>DF2-UE4 Module 1</i>	<i>Evolution de la place socio-historique de l'enfant</i>	4					
<i>DF2-UE4 Module 2</i>	<i>Les grands courants pédagogiques</i>		2				
<i>DF2-UE4 Module 3</i>	<i>Les théories des apprentissages</i>			2			
<b>DF2-UE5</b>	<b>Médiations et techniques éducatives</b>						
<i>DF2-UE5 Module 1</i>	<i>La médiation éducative</i>	4					
<i>DF2-UE5 Module 2</i>	<i>Le jeu, l'expression et la créativité dans le processus de développement de l'enfant</i>		3				
<i>DF2-UE5 Module 3</i>	<i>Les médiations éducative, culturelle et artistique</i>			3			
<i>DF2-UE5 Module 4</i>	<i>les techniques éducatives</i>				4		
<b>DF2-UE6</b>	<b>Le groupe, du jeune enfant à l'adulte, la socialisation</b>						
<i>DF2-UE6 Module 1</i>	<i>Le groupe, du jeune enfant à l'adulte, la socialisation</i>			3			
<i>DF2-UE6 Module 2</i>	<i>Le groupe, régulation et médiation</i>					2	
<b>DF2-UE7</b>	<b>Projet pédagogique, situations socioéducatives au quotidien et équipe pluriprofessionnelle</b>						
<i>DF2-UE7 Module 1</i>	<i>le projet éducatif au quotidien</i>			3			
<i>DF2-UE7 Module 2</i>	<i>Méthodologie de la conduite et de l'animation des projets éducatif et pédagogique</i>			4			
<i>DF2-UE7 Module 3</i>	<i>Conduire la mise en œuvre des projets éducatif et pédagogique avec l'équipe</i>				4		
<b>DF2-UE8</b>	<b>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification</b>						
<i>DF2-UE8 Module 1</i>	<i>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification DC2-1</i>					4	
<i>DF1-UE8 Module 2</i>	<i>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification DC2-2</i>		2				
<b>DF2-UE9</b>	<b>Posture professionnelle et réflexivité</b>						
<i>DF2-UE9 Module</i>	<i>Posture professionnelle et réflexivité</i>						6
total semestre		8	11	16	5	8	12
total		60					

DF3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle		Positionnement sur le semestre et nbre d'ECTS					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
<b>DF3-UE1</b>	<b>Théories de la communication</b>						
<i>DF3-UE1 Module 1</i>	<i>bases théoriques de la communication</i>		2				
<i>DF3-UE1 Module 2</i>	<i>Réglementation et communication</i>			2			
<b>DF3-UE2</b>	<b>Communication en travail social</b>						
<i>DF3-UE2 Module</i>	<i>Communication en travail social</i>		2				
<b>DF3-UE3</b>	<b>Pratiques et usages informatiques et numérique</b>						
<i>DF3-UE3 Module</i>	<i>Pratiques et usages informatiques et numérique</i>					2	
<b>DF3-UE4</b>	<b>Institution et organisation dans le champ de la petite enfance</b>						
<i>DF3-UE4 Module</i>	<i>Institution et organisation dans le champ de la petite enfance</i>				2		
<b>DF3-UE5</b>	<b>Travail et dynamique d'équipe</b>						
<i>DF3-UE5 Module 1</i>	<i>La dynamique d'équipe</i>				2		
<i>DF3-UE5 Module 2</i>	<i>Initiation aux outils et techniques propres aux fonctions d'encadrement</i>					2	
<b>DF3-UE6</b>	<b>Réglementation Petite Enfance</b>						
<i>DF3-UE6 Module</i>	<i>Réglementation Petite Enfance</i>	2					
<b>DF3-UE7</b>	<b>Les écrits professionnels</b>						
<i>DF3-UE7 Module</i>	<i>Les écrits professionnels</i>					2	
<b>DF3-UE8</b>	<b>Les réunions</b>						
<i>DF3-UE8 Module 1</i>	<i>Les réunions</i>				2		
<i>DF3-UE8 Module 2</i>	<i>Analyse du discours compréhension des enjeux</i>						3
<b>DF3-UE9</b>	<b>Langue vivante étrangère</b>						
<i>DF3-UE9 Module</i>	<i>Langue vivante étrangère</i>						2
<b>DF3-UE10</b>	<b>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification</b>						
<i>DF3-UE10 Module 1</i>	<i>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification DC3-1</i>				2		
<i>DF3-UE10 Module 2</i>	<i>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification DC3-2</i>					2	
<b>DF3-UE11</b>	<b>Posture professionnelle et réflexivité</b>						
<i>DF3-UE11 Module</i>	<i>Posture professionnelle et réflexivité</i>					3	
total semestre		2	4	2	8	11	5
total		32					

DF4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux		Positionnement sur le semestre et nbre d'ECTS					
		S1	S2	S3	S4	S5	S6
<b>DF4-UE1</b>	<b>Organisation institutionnelle et orientations politiques sociales française, européenne et internationale</b>						
<i>DF4-UE1 Module</i>	<i>Organisation institutionnelle et orientations politiques sociales française, européenne et internationale</i>	2					
<b>DF4-UE2</b>	<b>Histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social et du secteur associatif en lien avec le secteur de la petite enfance</b>						
<i>DF4-UE2 Module</i>	<i>Histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social et du secteur associatif en lien avec le secteur de la petite enfance</i>		2				
<b>DF4-UE3</b>	<b>Les politiques sociales et leurs déploiements territoriaux</b>						
<i>DF4-UE3 Module 1</i>	<i>Protection sociale, politique de la ville et territorialité</i>			3			
<i>DF4-UE3 Module 2</i>	<i>outils méthodologiques pour le développement de l'action sociale</i>				3		
<i>DF4-UE3 Module 3</i>	<i>La protection de l'enfance, secteur social et médico-social</i>				3		
<b>DF4-UE4</b>	<b>La petite enfance dans les politiques sociales en France</b>						
<i>DF4-UE4 Module</i>	<i>La petite enfance dans les politiques sociales en France</i>	2					
<b>DF4-UE5</b>	<b>Travail en partenariat et en réseau</b>						
<i>DF4-UE5 Module 1</i>	<i>Travail en partenariat et en réseau</i>	2					
<i>DF4-UE5 Module 2</i>	<i>Mise en œuvre et animation du travail en partenariat et en réseau</i>						2
<b>DF4-UE6</b>	<b>Introduction au droit</b>						
<i>DF4-UE6 Module</i>	<i>Introduction au droit</i>	3					
<b>DF4-UE7</b>	<b>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification</b>						
<i>DF4-UE7 Module 1</i>	<i>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification DC4-1</i>				2		
<i>DF4-UE7 Module 2</i>	<i>Méthodologie, accompagnement et préparation à la certification DC4-2</i>					2	
<b>DF4-UE8</b>	<b>Posture professionnelle et réflexivité</b>						
<i>DF4-UE8 Module</i>	<i>Posture professionnelle et réflexivité</i>		2				
total semestre		9	4	3	8	2	2
total		28					

### 5.3.1 Le dispositif de la voie directe :

La formation préparant au DE-EJE est organisée sur la base de 1 500 heures d'enseignements théoriques et de 2 100 heures de formation pratique organisées sur trois ans de formation.

La formation théorique d'une durée de 1 500 heures est construite à partir des quatre domaines de compétences et comprend quatre domaines de formation (DF):

DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille : 500 heures

DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant : 500 heures.

DF3 : Institutions, travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle : 250 heures.

DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux : 250 heures

D'une formation pratique qui se déroule sous la forme de quatre stages d'une durée totale cumulée de 60 semaines (2 100 heures).

- Un stage d'une durée de 8 semaines en 1ère année (1er semestre)
- Un stage d'une durée de 11 semaines en 1ère année (2ème semestre)
- Un stage d'une durée de 24 semaines en 2ème année (3ème et 4ème semestres)
- Un stage d'une durée de 17 semaines en 3ème année (5ème et 6ème semestres)

L'annexe 3 de l'arrêté du 22 Aout 2018 relatif au diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants, présente les objectifs détaillés de la formation pratique :

Les objectifs de la première période de formation pratique sont :

- Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution
- Identifier les fonctions et activités de l'EJE
- Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs
- Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné
- Confirmer son projet professionnel

Concernant les 2ème, 3ème et 4ème périodes de formation pratique, la finalité de ces périodes est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à :

- Mettre en œuvre une démarche d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire
- Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels
- Créer les conditions d'accueil du jeune enfant et de sa famille

- Instaurer au quotidien une relation personnalisée avec le jeune enfant et sa famille
- Mettre en œuvre un projet éducatif avec le jeune enfant, en lien avec la famille
- Créer et animer des activités individuelles ou collectives favorisant le jeu, l'expression, l'autonomie et la socialisation
- Elaborer des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Rechercher, analyser et partager l'information
- S'inscrire dans une démarche réflexive

### 5.3.2 Le dispositif de maintien dans l'emploi :

Ce dispositif de formation répond à la fois aux besoins des employeurs et des salariés du secteur de la petite enfance et de l'enfance, et s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les employeurs peuvent ainsi satisfaire la demande et / ou le besoin de qualification de leur personnel, en conservant leurs salariés au sein de la structure. Les professionnels accèdent à une formation diplômante et reconnue en s'appuyant sur leur expérience dans l'emploi et en conservant un revenu.

*Les conditions d'admission dans le dispositif de maintien dans l'emploi :*

- S'inscrire au centre de formation selon le règlement d'admission pour la formation EJE (dossier et entretien)
- Avoir une activité professionnelle auprès de jeunes enfants (0-6 ans) courant au minimum sur la durée de la formation
- Pouvoir financer la formation dans le cadre de la formation professionnelle.

*L'organisation de la formation en maintien dans l'emploi :*

Le dispositif de formation de maintien dans l'emploi est structuré sur une logique d'alternance : lieu d'emploi / retour en centre de formation. Le rythme de retour de 5 à 10 jours par mois en centre de formation permet à la fois d'assurer une continuité de prise en charge des enfants au quotidien au sein des établissements et d'entrer dans une dynamique de formation pour les étudiants.

La formation se déroule sur trois ans et est constituée : D'une formation théorique de 1500 h identique à celle de la voie directe sur 6 semestres, et d'une formation pratique se déroulant sur le lieu d'emploi de l'étudiant durant toute la durée de la formation (après accord de l'employeur il est possible d'effectuer une ou deux périodes de stages).

### 5.3.3 Le dispositif d'apprentissage :

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a conclu son contrat.

**Le contrat d'apprentissage** est un contrat de travail qui peut être à durée déterminée ou indéterminée. Il s'agit d'un contrat à temps plein, le temps de formation étant considéré comme du temps de travail.

Il est destiné aux personnes âgées de 16 à 29 ans révolus.

Il est possible de signer un contrat d'apprentissage sans limite d'âge dans les situations suivantes :

- le/la futur(e) apprenti(e) est reconnu travailleur handicapé (RQTH) ;
- il/elle est sportif de haut niveau ;
- il/elle a un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme.

« Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune entre 16 et 29 ans révolus (et plus sous condition particulière) de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi. »<sup>2</sup>

*Les conditions d'admission dans le dispositif en apprentissage :*

- Il est nécessaire de passer par la plateforme de parcoursup pour s'inscrire à la formation à IRIS en apprentissage
- Réussir l'examen de sélection.
- Avoir un contrat d'apprentissage (au plus tard 3 mois après le démarrage de la formation, sous réserve de place disponible)

*L'organisation de la formation en apprentissage :*

Le dispositif de formation en apprentissage est structuré sur une logique d'alternance : lieu d'emploi / retour en centre de formation. Le rythme de retour de 5 à 10 jours par mois en centre de formation permet à la fois d'assurer une continuité d'accompagnement des enfants au quotidien au sein des établissements et d'entrer dans une dynamique de formation pour les étudiants.

---

<sup>2</sup> <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

La formation se déroule sur trois ans et est constituée : D'une formation théorique de 1500 h identique à celle de la voie directe sur 6 semestres, et d'une formation pratique se déroulant sur le lieu d'emploi de l'apprenti durant toute la durée de la formation.

## 6 Protocoles d'allègements de la formation au DE EJE

---

Des allègements peuvent être accordés en fonction du profil du candidat dans la limite d'un tiers de la formation, selon les conditions suivantes énoncés par l'arrêté du 22 Aout 2018 relatif au diplôme d'éducateur de jeunes enfants :

*« A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers. Pour les candidats n'ayant pas à valider les quatre domaines de compétences du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. Les titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation.*

*Quels que soient les domaines de compétences déjà validés par le candidat, cette période de formation pratique peut porter sur la mise en œuvre des compétences de l'ensemble des domaines de compétence du diplôme.*

*Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D. 451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie. »*

*De plus*

*« En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'Etat sont considérés comme acquis par les titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et du diplôme d'Etat de conseiller en*

*économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes »*

## 7 Mode de Validation et de certification

La formation EJE est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme d'État délivré par la DRJSCS. L'examen est constitué de 2 épreuves pour chacun des quatre domaines de formation :

Les épreuves sont organisées au sein du centre de formation excepté pour l'épreuve DC1-2 du mémoire professionnel qui est organisé par la DRJSCS en centre d'examen

Les épreuves organisées valident les Domaines de Compétences (DC) associées aux Domaines de Formation (DF)

Semestre de certification	Intitulé de la certification	Type d'épreuves	Durée et coefficient
<b>Domaine de certification 1 – Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille</b>			
S3	DC1-1 analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective	écrit 8-10 pages	<b>oral coef 1 / 10 min présentation +20 min échanges</b> <b>écrit coef 1</b>
S6	DC1-2 Mémoire	écrit 40-45 pages	<b>oral coef 1 / 10 min présentation +30 min échanges</b> <b>écrit coef 1</b>
<b>Domaine de certification 2 – Action éducative en direction du jeune enfant</b>			
S6	DC2-1 Dossier d'actions éducatives	livret de formation + 3 travaux aux choix + note d'analyse réflexive réalisée en troisième année	<b>oral coef 1 / 10 min présentation +20 min échanges</b> <b>écrit coef 1</b>
S2	DC2-2 Démarche de santé et prévention	dossier documenté transmis par l'établissement de formation	<b>oral coef 1 /préparation 2h + 10 min présentation +20 min échanges</b>
<b>Domaine de certification 3 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle</b>			
S4	DC3-1 Elaboration d'une communication professionnelle	a partir du dossier DC1-1 élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible	<b>oral coef 1 / 10 min présentation +20 min échanges</b>
S5	DC3-2 dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles	dossier 8-10 pages	<b>oral coef 1 / 10 min présentation +20 min échanges</b> <b>écrit coef 1</b>
<b>Domaine de certification 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</b>			
S4	DC4-1 Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale	dossier 8-10 pages individuel ou collectif	<b>oral coef 1 / 10 min présentation +20 min échanges</b> <b>écrit coef 1</b>
S5	DC4-2 Contrôle de connaissances	contrôle de connaissances	4 heures <b>écrit coef 1</b>

Chacune des épreuves est notée sur 20 et a un coefficient de 1. La note finale du domaine de certification est donc la moyenne des trois notes. Le candidat est réputé avoir validé le domaine si cette moyenne est supérieure ou égale à 10 sur 20. Le candidat obtient le diplôme s'il a validé les quatre domaines de certification.

## 8 Les modalités pédagogiques de la formation au DE EJE

---

### 8.1 Les principes généraux

- Une pédagogie se référant aux pédagogies actives. Elle permet à la personne en formation d'être sujet et actrice de sa formation. Elle favorise un partage et une mutualisation des expériences, et permet ainsi de créer un contexte favorable au développement des compétences.
- Une pédagogie qui favorise l'accompagnement individuel dans un collectif. Depuis le premier contact, le candidat fait l'objet d'une attention particulière. Il peut bénéficier, à sa demande, de conseils, d'un accompagnement pour préparer au mieux son entrée en formation. Durant la formation la personne en formation se verra désigner un « Référent pédagogique » dont le rôle consiste à accompagner individuellement l'étudiant dès son entrée et tout au long de sa formation théorique/pratique.  
Dans le cadre de l'accompagnement au mémoire, un guidant de mémoire sera désigné par l'IRIS et centrera son accompagnement sur l'élaboration et la finalisation du mémoire dans le cadre de la certification de l'UF1.
- Les formateurs de l'IRIS préparent les étudiants au diplôme. Et, de par sa proximité avec la réalité des terrains professionnels, de par son implication dans les enjeux politiques de notre société, l'équipe amène aussi la personne en formation à s'interroger sur son positionnement pour l'exercice du métier auquel elle va accéder.
- Afin d'accompagner au mieux et de manière individuelle les personnes en formation, l'équipe de référents est restreinte et est composée à 100% par les formateurs permanents de l'IRIS.

### 8.2 Les modalités pédagogiques dans le cadre de la formation théorique

- Les cours s'appuient sur des éléments théoriques mis en débat et complétés par les participants. Cette pédagogie permet de s'approprier les éléments afin de construire un positionnement d'EJE. Les moyens pédagogiques utilisés pour permettre l'accession à

la maîtrise des concepts sont :

- Travaux de groupes
- Exposés
- Recherches collectives
- Chantiers écoles
- Mises en situations

### 8.3 Les modalités pédagogiques dans le cadre de la formation pratique

- Le référent accompagne la personne en formation pour :
  - Choisir un terrain de stage. Il vérifie l'adéquation du projet du terrain et les attendus de la formation.
  - Valide les objectifs de stage (ces derniers balayent l'ensemble des domaines de compétences).
  - Met en œuvre les visites de stage Elle permet au référent de s'assurer du bon montage du stage mais aussi de créer un lien avec le référent de stage. Ce lien pourra être utile en cas de difficulté. Le référent peut organiser plusieurs visites si la situation le nécessite.
  - Le référent prépare la convention de stage en s'assurant d'une cohérence pédagogique.
- Les éléments collectés en stage alimenteront la formation théorique, la rédaction de dossiers et l'élaboration du mémoire.

### 8.4 Principes de la formation EJE à l'IRIS

Les objectifs professionnels de la formation s'appuient sur les principes édictés dans la charte de l'IRIS Centre de formation, de ressources et de recherche en intervention sociale et en psychopédagogie.

L'IRIS s'engage auprès de ses étudiants et partenaires a :

- Garantir la promotion sociale des personnes qui s'engagent dans un parcours de formation en les accompagnants dans la recherche de l'orientation correspondant à leur projet professionnel.
- Garantir la laïcité et promouvoir le respect des personnes, de leur liberté de conscience et d'expression.
- Rechercher de manière permanente l'adéquation entre les évolutions sociales, les évolutions sociétales et les besoins d'accompagnement des personnes en formation et des usagers de l'action sociale.

- S'inscrire dans un processus de développement durable en participant au renforcement des solidarités régionales, nationales et internationales.
- Mettre en place un système de veille sur l'évolution des pratiques par la mise en place de débats, rencontres et recherches contribuant à la production de savoirs dans le champ de la formation et de l'action sociale.

Les finalités de la formation EJE à l'IRIS sont de :

- Doter les professionnel(le)s d'outils conceptuels et méthodologiques leur permettant de penser l'action, d'impulser des projets pour les enfants et leur famille en ayant une compréhension des processus interindividuels, intersubjectifs, tels que les résistances au changement et les conflits interindividuels.
- Penser l'action sociale, notamment la prise en charge des jeunes enfants, dans un contexte global, c'est-à-dire en lien avec le politique, l'économique et le juridique dans le cadre d'une pratique éthique.
- Appréhender les mécanismes sociaux des transformations de la société contemporaine et l'impact de celles-ci sur l'intervention sociale et médico-sociale comme sur l'accueil des jeunes enfants dans les établissements ou services d'accueil pour les enfants de moins de six ans.
- Interroger le sens des pratiques professionnelles et ainsi participer à leur évolution dans un esprit de recherche et d'innovation.
- Doter les futurs éducateurs (trices) de jeunes enfants d'outils d'analyse et de réflexion nécessaires pour penser leurs actions référées à des valeurs éthiques indispensables à leur fonction.

Nous avons comme volonté de mettre en œuvre une pédagogie interactive basée sur la prise en compte de l'individu. Nous faisons le postulat de base que chaque stagiaire possède un capital de connaissances propres. Nos formateurs s'appuient sur celui-ci, en incitant les stagiaires à le mobiliser et à le considérer comme élément important du processus de formation.

La pédagogie retenue, loin de mettre à l'écart la nécessaire acquisition de nouvelles compétences, la favorise car elle place les stagiaires au cœur des interventions des formateurs. Ainsi il est possible d'appréhender les problématiques propres à d'autres lieux d'activité et en lien avec le sujet du module de formation concerné.

C'est une mutualisation d'expérience qui :

- Favorise la mutualisation des questionnements.
- Permet le partage des expériences individuelles.
- Favorise et soutien l'exploration des thèmes de formation
- Contribue à l'élaboration des savoirs nouveaux.

Cette pédagogie interactive favorise l'appropriation des connaissances, la capacité de faire des liens théorie/pratique, d'appivoiser et d'intégrer à la pratique des concepts développés pour une transformation et/ou une amélioration des pratiques professionnelles.

L'IRIS s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire. Cette pédagogie « inductive » favorise la créativité intellectuelle « cadrée » et métabolisé en compétences par l'expertise des intervenants.

Dans le cadre de l'alternance intégrative préconisée dans les textes de référence<sup>3</sup>, l'IRIS organise la formation dans le cadre d'une articulation construite entre le centre de formation et les terrains de stage. Cette articulation se concrétise par l'énoncé des principes suivants :

- Les apprentissages théoriques et pratiques se font à la fois en centre de formation et sur les lieux d'exercice de la profession. Il convient donc de construire des situations pédagogiques permettant aux apprenants de mesurer que les savoirs théoriques se sont construits à partir du réel, en particulier qu'ils sont le résultat de recherche, et de mesurer que les actes professionnels se réfèrent à des connaissances identifiables.
- Les situations d'apprentissage doivent respecter les parcours individuels et les rythmes de chacun. Les situations de groupe sont donc à la fois pour chacun une ressource et un appui, l'aide entre pairs étant privilégiée.
- La connaissance précise de l'environnement et du cadre légal de l'exercice professionnel contribuent à construire une identité professionnelle dans une dimension éthique et citoyenne qui doit être assumée.

Afin de respecter ses principes, les intervenants dans la formation assument chacun un rôle identifiable par les apprenants :

- Le responsable de formation : il garantit la conformité de l'organisation de la formation au regard des textes officiels ainsi que le respect des règles internes à l'IRIS sous la responsabilité de la direction. Il garantit la pertinence des contenus des enseignements en validant l'embauche des intervenants et le choix des lieux de stages.
- Le référent de formation : chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement individuel en charge de mesurer la logique du parcours individuel de chacun. (Choix des stages, besoin d'approfondissement dans un domaine de compétence présentant des difficultés particulières ou autre besoin).
- Les enseignants : ils interviennent dans le cadre de cours ayant pour objectif l'acquisition de savoirs. Formateurs permanents, vacataires (universitaire ou

---

<sup>3</sup> Le Décret no 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social, l'Arrêté du 22 Août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants et l'Arrêté du 22 Août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II.

professionnels aguerris), ils s'inscrivent de manière dynamique dans le projet pédagogique.

- Les formateurs terrain : acteurs centraux dans le processus de formation, ils sont au fait du projet pédagogique de l'IRIS. Pour certains, ils sont actifs et présents dans les différentes activités du centre de formation.

## 9 Identification du coordonnateur/référent ECTS dans l'établissement de formation

---

Le coordonnateur/référent ECTS dans l'établissement est Mme PEBEREL Aurélie, RCA EJE.

Le coordonnateur :

- Veille à la cohérence des dispositifs de formation concernés et, notamment à l'équilibre entre la logique ECTS et le respect de la réglementation (code de l'action sociale et des familles), de la formation.
- Recherche des partenaires potentiels,
- Propose les conventions de partenariat au directeur de l'Institut,
- Suit et évalue l'efficacité des partenariats par rapport au processus de formation des étudiants,
- Coordonne l'information à la préparation des séjours de mobilité,
- Accompagne et guide les référents pédagogiques qui suivent les étudiants dans leurs parcours formatifs et donc de mobilité le cas échéant,
- Organise une dynamique interinstitutionnelle pour donner densité et contenu aux partenariats
- Veille à informer régulièrement l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut, aux questions de mobilité, ainsi que des projets de mobilité mis en œuvre.

## 10 Constitution et rôle des instances de représentations des usagers, des professionnels et des personnalités extérieures

---

Dans le cadre de la formation EJE, l'IRIS considère les usagers dans une approche extensive reconnaissant leur savoir à travers le concept d'expertise d'usage. Les EJE intervenants dans le milieu ordinaire et dans le secteur social, l'IRIS intègre très logiquement pour sa formation EJE, trois catégories d'usagers :

- Les étudiants, usagers de la formation.
- Les personnes accompagnées à savoir les parents de jeunes enfants, usagers des secteurs d'intervention professionnelle des EJE.
- Les acteurs de l'accueil des jeunes enfants, professionnels et employeurs.

Suivant leur statut, ils sont présents dans différentes instances.

### 10.1 Le conseil de perfectionnement

L'IRIS organise un conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an. Il est composé, de deux anciens étudiants diplômés, de deux représentants d'employeur, de la responsable de la filière (RCA EJE), du directeur des formations, du délégué de chaque promotion.

Cette instance régulière permet :

- De présenter les perspectives pour la filière au centre de formation.
- D'aborder les éventuelles nouvelles obligations, évolutions réglementaires et leurs répercussions sur la formation en cours.
- De présenter l'analyse des évaluations par les étudiants des modules de formation, recueillis semestriellement.
- De présenter l'évaluation des formateurs sur la dynamique de chaque promotion, l'avancée de la formation, l'atteinte des objectifs d'acquisitions des étudiants.
- De recueillir les demandes et les remarques des étudiants.
- De recueillir l'avis des anciens étudiants et des représentants d'employeurs, sur la pertinence des objectifs à atteindre, sur la cohérence des demandes des étudiants par rapport aux compétences attendues dans la pratique professionnelle.

## 10.2 Les réunions de régulation

L'IRIS, organise pour chaque promotion, une régulation collective, une fois par semestre. Elle est composée de l'ensemble de la promotion, de la responsable de la filière (RCA EJE), d'un formateur. Cette instance régulière permet :

- De faire un point collectif sur l'avancée de la formation.
- De faire émerger les points forts, les fragilités de la formation.
- D'identifier les besoins complémentaires nécessaires à l'évolution du collectif d'étudiants dans le processus formatif.

## 10.3 La commission pédagogique

L'IRIS organise une commission pédagogique occasionnelle. Elle est composée de la responsable de la filière (RCA EJE), d'un formateur, d'un représentant d'employeur, d'un membre du Conseil d'Administration, de la directrice générale. Cette instance occasionnelle permet de traiter de problèmes exceptionnels, tant collectifs, qu'individuels, en relation avec l'assiduité d'un étudiant, avec l'implication, ou encore en conséquence d'un comportement inadapté, et qui nécessitent une décision, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'IRIS, dans le cadre du Groupement d'Intérêt Scientifique duquel il est membre<sup>4</sup>, travaille avec le Comité National des Personnes Accueillies et accompagnées (CNPA). Les projets développés dans ce cadre, sont donc co élaborés avec des « usagers » du secteur social. Cela permet de prendre en compte l'expertise d'usage des personnes accompagnées et de les associer comme « co auteur » des projets qui leur sont destinés *in fine* et d'alimenter la formation des éducateurs de jeunes enfants. A titre d'exemple, c'est dans le contexte du GIS METIS que nous participons à l'élaboration d'un Diplôme Universitaire d'innovation sociale dont la finalité est de favoriser l'émergence de projets innovants à dimension sociale

L'IRIS dans le cadre de son partenariat avec l'Association nationale pour le développement de l'Education Nouvelle, participe trimestriellement, avec des représentants des formateurs et des représentants des étudiants, à des réunions. Ces réunions regroupent, des formateurs de l'IRIS, des étudiants de l'IRIS, des enseignants, des animateurs, des parents d'enfants inscrits dans des écoles maternelles, primaires et collège, au sein desquels sont développées des pratiques d'Education Nouvelle. Ces instances sont l'occasion de travailler de concert entre pédagogues (tous métiers) et parents sur des projets de pédagogie et de réflexions éducatives. Ces réflexions alimentent l'évolution de la formation des Educateurs de Jeunes Enfants.

---

<sup>4</sup> Présentation du GIS METIS dans l' **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** P10

## 10.4 La commission semestrielle de validation

La commission se réunit à l'issue de chaque semestre. Elle évalue le parcours de formation de chaque étudiant.

La commission a pour missions :

- De vérifier et d'entériner la validation des modules ainsi que l'acquisition des crédits à chaque fin de semestre
- D'étudier les situations de non validation de modules en vue du rattrapage
- D'étudier les dossiers de demande de dérogation pour la présentation au diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants.

La commission est composée de :

- La responsable de la filière (RCA EJE)
- Des membres de l'équipe pédagogique de la filière EJE
- Des délégués étudiants de chaque promotion et, si les délégués étudiants ne peuvent être présents, les étudiants pourront être représentés par les délégués suppléants.

## 11 Modalités pédagogiques permettant l'accueil et l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances (étudiants en situation de handicap, publics défavorisés)

---

La promotion sociale et l'accueil personnalisés sont des piliers des valeurs associatives de l'IRIS qui sont présentes dans la pédagogie de ses formations. La pédagogie de l'IRIS s'appuie sur la diversité. Elle apporte une ouverture, et une pluralité de pensées, importantes dans l'identité professionnelle des travailleurs sociaux.

Nous proposons

- Des dispositifs de préformation, permettant une remise à niveau et une préparation pour des publics dont le niveau présente une faiblesse par rapport au niveau pré requis attendu. Par exemple pour des publics bénéficiant réglementairement d'une modalité spécifique pour l'accès à la formation d'EJE, titulaires d'un CAP Petite Enfance. En effet, bien que l'accès à la formation soit autorisé, pour autant, le candidat titulaire d'un CAP doit se soumettre aux épreuves de sélection au sein desquelles, il est en concurrence avec des candidats titulaires au minimum d'un BAC.

- A la sélection du candidat pour son entrée en formation, le jury explore sa situation sociale afin d'identifier la faisabilité du projet de formation organisé en trois ans.
- La responsable de la formation EJE est informée des situations les plus vulnérables, et, assure alors une vigilance
- Une aide à la recherche de stage est faite. Elle a permis, à ce jour, que tous les étudiants trouvent un stage, garantissant le bon déroulement de leur formation.
- Le référent de formation, évalue les étudiants dont il a la responsabilité de l'accompagnement personnalisé. Il identifie ses difficultés qu'il relaie au niveau de l'équipe pédagogique pour piloter un accompagnement personnalisé, mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe pédagogique, et coordonné par le référent.
- Une pédagogie mettant en œuvre la coopération et la mutualisation entre étudiants. Par exemple, des ateliers de mutualisation des lectures réalisées, vont permettre un soutien à l'appropriation de la culture livresque professionnelle, et aider des étudiants les plus en difficultés à entrer dans l'univers théorique, et consolider les plus aptes.
- Une identification des forces vives d'un collectif pour favoriser la mutualisation, au travers d'une co construction au sein de chaque promotion, du profil expérientiel collectif.
- Les étudiants en situation de handicap, sont accueillis au sein d'un projet individuel de formation lorsque leur handicap nécessite un ajustement des modalités pédagogiques. Nous mettons en place par exemple, un tiers temps pour les épreuves de certification, l'usage d'un ordinateur portable durant les épreuves écrites ou tout autre dispositif adapté et pertinent pour l'étudiant.

## 12 Mise en place de dispositifs d'aide à la réussite : informations des étudiants au cours de la formation, accompagnement par des enseignants-référents ou autres modalités, prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques

---

La réussite des étudiants est une préoccupation constante de l'IRIS. Elle commence à la prise de contact de l'étudiant.

### 12.1 La prise de contact :

A la prise de contact et quelque soit le moyen utilisé (courrier, mail, fiche contact), la personne bénéficiera d'un ou plusieurs entretiens téléphoniques afin de l'aider à la construction de son dossier de préinscription. Ce travail s'effectue par une professionnelle technico-commerciale (connaissance du paysage de la formation dispensée à l'IRIS et des sources de financement possible), en lien avec un expert (coordinateur, responsable de formation, directeurs...) si le questionnement est spécifique et demande une maîtrise du processus formatif.

Cette première prise de contact à pour objectifs :

- D'accueillir une personne dans un espace serein et dans lequel elle se sentira singulière.
- De permettre à la personne de s'engager dans la formation qui correspond aux mieux à ses attentes en lien avec les critères d'admissibilité à ladite formation.
- De donner les informations nécessaires à l'étudiant afin qu'il puisse engager une formation dans des conditions optimums.
- D'expliquer et de donner à l'étudiant les démarches à suivre pour trouver l'information (guide, plaquette et mode d'emploi du site).
- D'accompagner s'il le souhaite l'étudiant dans ses démarches administrativo-financières.

## 12.2 L'admission :

L'admission est à la fois un espace d'évaluation, mais aussi un espace d'information. En effet, au cours des échanges les évaluateurs devront entrer dans 3 logiques :

1. La personne est-elle sélectionnable ?
2. L'IRIS peut-il répondre aux besoins de la personne ?
3. La personne est-elle suffisamment informée sur les attendu d'un engagement en formation.

## 12.3 Livret d'accueil du stagiaire

Il contient les informations nécessaires à une bonne entrée en formation.

## 12.4 La charte

Elle garantit le bien vivre ensemble.

## 12.5 Le règlement intérieur

Il pose les droits et les devoirs de la personne en formation. Il est annexé au livret d'accueil du stagiaire.

## 12.6 Les référents :

**La responsable de la formation** : elle informe et accompagne l'ensemble de la promotion. Il est garant des documents et modalité de certification. Elle peut s'appuyer sur le document « fiche de suivi de la journée de formation » pour évaluer si :

- Les objectifs de formation prévus et la montée en compétence prévu par le séquençement sont atteints
- S'il y a eu des événements ou des incidents durant l'intervention.

Ce contrôle quotidien permet, si elle est nécessaire, une intervention rapide afin de garantir à tous les étudiants un environnement optimal.

**Le référent pédagogique** : chaque référent accompagne individuellement quelques étudiants sur des rencontres formelles ou sur des temps de rencontres initiées par l'un ou l'autre des protagonistes. Il effectue les bilans individuels, ainsi que le suivi de stage (recherche de stage, validation des objectifs de stage, visite de stage, évaluation de stage, établissement des documents demandés pour la certification)

## 12.7 Le guidant mémoire :

L'écriture et la conceptualisation du mémoire nécessite un accompagnement particulier. En effet, cet exercice particulier qui engendre parfois des inquiétudes qu'il faut traiter en tenant compte du particularisme de l'exercice.

Le guidant est choisi par le responsable de filière en fonction de l'ensemble des évaluations que l'étudiant a effectué dans son parcours. Personne ressource garante de la méthodologie et des exigences en matière de certification, il doit adapter son accompagnement à la progression et à la demande de l'étudiant.

## 12.8 Les bilans :

Fixés au moment stratégique de la formation, individuels ou collectif, formels ou provoqués, dans l'urgence ou dans la sérénité, les bilans sont des outils de régulation à la disposition de l'équipe pédagogique pour permettre aux étudiants de trouver des informations ou des réponses à leur questionnement.

## 12.9 La feuille d'évaluation semestrielle :

Cette évaluation, remplie de manière individuelle par chaque étudiant, à pour prioritaire d'évaluer la qualité du suivi et de vérifier si :

- La montée en compétence suit la progression visée par l'ingénierie de formation.
- Que les mesures d'accompagnement et les éventuelles mesures prises sont efficaces.

## 12.10 Les délégués de promotion :

Elu pour la durée totale de la formation, le délégué de promotion joue un rôle important dans les transmissions entre le centre et les étudiants. Ils ont pour mission :

- De transmettre à ses collègues des documents, informations provenant du centre de formation.
- De transmettre au centre de formation des requêtes collectives des étudiants

## 12.11 Le Projet Individuel de Formation (PIF) :

Ce document permet une adaptation de la formation aux besoins réels de l'étudiant. En effet, la formation peut se faire en parti (par module, reprise suite à un échec de certification, post VAE....)

Ce document établi avec l'intéressé, l'accompagnement spécifique proposé en lien avec les besoins de l'étudiant, en fonction des buts recherchés.

## 12.12 Les instances spécifiques :

Le conseil de perfectionnement permet d'aider l'IRIS dans sa réflexion sur l'évolution du profil de la formation dispensée, de donner un avis sur les programmes d'enseignements et de préconiser des évolutions à adopter pour qu'ils soient en adéquation avec les besoins du secteur.

De par la place des étudiants en son sein, il permet le réajustement de la formation pour tenir compte de l'évolution des profils et des besoins des étudiants.